

## Contexte de groupe et respect du droit international humanitaire

Emanuele Castano, avec l'aide de Bernhard Leidner et Patrycja Slawuta\*

Emanuele Castano est professeur à la *New School for Social Research*, New York; Bernhard Leidner et Patrycja Slawuta sont *graduate students* dans la même institution.

### Introduction

Afin de comprendre le rôle des sanctions liées au comportement, il est fondamental d'aller au-delà des idées abstraites et d'évaluer comment les individus comprennent les sanctions et les normes auxquelles elles se rapportent, et comment leur compréhension varie dans le temps et selon les situations. Le moment même où l'on enseigne à l'individu, par exemple au combattant, les normes qui régissent son comportement ne peut être considéré simplement comme un pur exercice intellectuel au cours duquel il apprend à régler son comportement au combat. À ce stade initial, le combattant fait déjà partie intégrante d'un groupe, les forces armées, et de plusieurs sous-groupes (divisions, unités, etc.), qui lui donnent un sentiment d'identité, une identité collective qu'il partage avec les autres membres du groupe. Plus tard, lorsque le combattant est envoyé au front, ce phénomène devient encore plus saillant. Ce n'est plus seulement John Smith qui apprend, interprète, et applique les normes, et qui prévoit les sanctions qui pourraient suivre s'il ne les respectait pas. C'est plutôt John-le-sniper-de-l'unité-xxx, ou John-de-John, Larry, Paul et Peter, sa petite unité de quatre hommes dans laquelle il passe tout son temps, ou presque, à manger, à dormir et à combattre. En me fondant sur la théorie psychosociologique, je soutiens que ce passage de l'identité personnelle à l'identité collective est important, car il influence les normes et la façon de percevoir leur applicabilité dans un contexte donné.

Cet exposé est axé sur la question de savoir comment l'appartenance à des groupes, par la formation et le maintien d'une identité sociale particulière, influence la façon dont les gens comprennent la réalité sociale dans laquelle ils vivent, et par conséquent la façon dont ils comprennent les normes, dont les violations font l'objet de sanctions. Si nous voulons savoir comment les sanctions peuvent influencer le comportement afin d'améliorer le respect du droit international humanitaire (DIH), nous devons comprendre le contexte social particulier dans lequel les combattants réfléchissent à leur comportement. Nous devons comprendre qui est ce *nous*, et qui sont ces *autres*, car les normes seront interprétées et appliquées en fonction de cela, ce qui aura un effet sur l'efficacité des sanctions liées à ces normes.

Mon exposé ne répond pas directement à la question concernant le rôle des sanctions. En fait, une conclusion qui peut découler de cette analyse est que si les sanctions sont importantes, une grande part de ce que nous devrions faire pour encourager le respect du DIH n'a cependant pas grand-chose à voir, paradoxalement, avec une approche juridique de la question du respect du DIH. Je reviendrai sur ce point dans mes conclusions, mais pour l'heure, je me contente d'espérer que mes réflexions ouvriront des perspectives quant à la façon de poursuivre la mission du CICR qui est d'encourager le respect du DIH.

---

\* La version anglaise de cet exposé a été modifiée et publiée sous le titre «Social identification processes, group dynamics and the behaviour of combatants», *International Review of the Red Cross*, Vol. 90, N° 870, pp 259-271.

Je présente ci-dessous un certain nombre de réflexions sur les facteurs psychologiques susceptibles de limiter et d'influencer le respect du DIH parmi les combattants, en insistant particulièrement sur le moi collectif et le comportement de groupe. Certaines de ces réflexions, contrairement à d'autres, débouchent sur la formulation de propositions concrètes et sont présentées dans le but de sensibiliser davantage les praticiens du CICR et d'autres spécialistes, et d'essayer ainsi de leur fournir quelques outils supplémentaires, afin de les aider dans leur effort quotidien de promotion du respect du DIH chez les combattants. Si la première section, intitulée « Le moi collectif », est plutôt théorique, dans la seconde, « Le moi combattant », je mets l'accent sur la réalité particulière que nous aborderons à la réunion.

## Le moi collectif

Plusieurs théories ont été proposées pour expliquer la propension des humains à s'identifier aux groupes sociaux auxquels ils appartiennent (et parfois à des groupes auxquels ils n'appartiennent pas). Certaines, fondées sur l'histoire de notre évolution, considèrent qu'en établissant de profondes relations entre eux, les individus avaient beaucoup à gagner en matière d'évolution, pour obtenir de la nourriture et se défendre contre les prédateurs, d'où le développement des caractères psychologiques propres du fonctionnement de groupe. D'autres explications s'articulent spécifiquement autour de la constitution psychologique particulière des humains, caractérisée par la menace de l'angoisse existentielle qui provient de la conscience que la mort est inéluctable – perspective sur laquelle nous reviendrons plus tard, car elle a des conséquences particulières sur l'analyse du comportement des combattants. Une autre théorie (la théorie de l'incertitude identitaire (*Identity-Uncertainty model*)), qui est aussi axée sur les besoins psychologiques fondamentaux des humains, avance que les individus cherchent à réduire leur incertitude quant à « qui ils sont », en s'identifiant à des groupes sociaux qui leur fournissent un ensemble d'attitudes, de croyances et de normes.

En dépit de leurs différences, tous ces points de vue montrent clairement que le comportement individuel est conditionné par l'appartenance à un groupe. De plus, ils ont en commun la notion, largement acceptée par la théorie psychosociologique, selon laquelle les individus ont plusieurs moi collectifs qui se manifestent dans une large mesure en fonction des caractéristiques particulières du contexte. Ces moi collectifs ne doivent pas être interprétés simplement comme des « casquettes » que les individus mettent et enlèvent, car une telle métaphore donnerait à penser qu'ils sont superficiels et juxtaposés au *vrai* moi individuel. Il convient plutôt de considérer ces identités collectives comme des réaménagements qui donnent à la perception et à la connaissance une configuration particulière ; la réalité est filtrée et donc façonnée par telle ou telle lentille. Les attitudes et les croyances propres à l'identité collective en usage orientent la recherche et l'élaboration de l'information, et les normes de ces identités collectives orientent l'action et la réaction aux stimulants. Même si ces notions paraissent abstraites et « intellectuelles », elles ont des incidences sur la question qui nous occupe ici et que je vais traiter ci-après.

## Le moi combattant

Le bref aperçu de la théorie psychosociologique concernant la formation et le maintien d'attitudes, de croyances et de normes offre une série de points de repère à propos de la question que nous traitons ici, à savoir le respect du DIH par les combattants.

*Intégrer le DIH dans les normes de groupe existantes*

Dans l'analyse qui précède, je n'ai pas opposé normes individuelles et normes de groupe. J'ai plutôt exprimé, plus ou moins implicitement, l'idée que toutes les normes sont socialement partagées et sont donc des normes de groupe. Ce point de vue écarte automatiquement les opinions antérieures qui considéraient que le comportement de groupe (péjorativement appelé comportement de foule) était par nature négatif ; si toutes les normes sont des normes de groupe, il s'ensuit que toutes les normes de groupe ne sont pas négatives, car il est clair que la grande majorité des normes selon lesquelles nous vivons prescrivent un comportement positif.

Ce point de vue a aussi des conséquences particulières sur la façon dont nous devrions concevoir le DIH. Bien que celui-ci, par définition, se veuille universel et entende offrir certaines garanties aux civils aussi bien qu'aux combattants en situation de conflit, ses principes de base sont enseignés et étudiés au sein d'un groupe particulier – l'armée nationale ou d'autres groupes armés – et de ses subdivisions. Juristes, législateurs, étudiants, experts et praticiens élaborent, étudient et tentent d'appliquer le DIH en tant que membres de leurs groupes respectifs, et ces groupes situent ces normes dans un ensemble plus large de valeurs et de normes, dont certaines sont propres au groupe auquel ils appartiennent. Il en va de même du personnel militaire, qui transforme la norme en fonction de ses propres normes et valeurs antérieures, dont certaines peuvent différer, assez nettement, de celles des catégories professionnelles (groupes) que nous venons de mentionner, ainsi que du grand public. Il faut noter en outre que si l'armée, ou le groupe armé, dans son ensemble représente probablement une identité collective importante pour le combattant, d'autres groupes, à l'intérieur de ce groupe principal, peuvent avoir une importance encore plus grande pour lui.

De même que j'ai tendance à me présenter comme psychologue social et politique plutôt que comme psychologue, je dirais qu'un marine des États-Unis se présenterait d'abord comme marine et ensuite comme membre des forces armées américaines. Si l'on admet que des individus appartiennent simultanément à différents groupes, dont certains s'imbriquent les uns dans les autres, il ne serait manifestement pas très judicieux de s'attendre à ce qu'une personne ait un certain comportement simplement parce qu'elle appartient au groupe X. Les sous-groupes acquièrent une identité propre qui est parfois si singulière qu'elle peut entrer en conflit avec certaines valeurs et normes appartenant à l'identité du groupe principal. Pour continuer avec l'exemple des marines, il est intéressant de remarquer que leurs réponses à différentes questions sur le traitement des civils et des insurgés en Irak, posées dans le cadre d'une enquête récente de l'armée américaine, étaient très différentes de celles des soldats de l'armée de terre. Si le fait d'avoir choisi soi-même d'intégrer l'un ou l'autre groupe peut être la cause d'une telle différence (auquel cas les différences individuelles pourraient être considérées comme étant à l'origine du contraste entre les deux groupes), il est cependant plus vraisemblable que celle-ci soit due à un écart assez marqué entre les cultures des deux groupes.

Cette réflexion est-elle importante pour la question de savoir si les combattants respecteront le DIH ? Bien qu'il soit difficile à ce stade de définir exactement de quelle façon ils le feront, l'analyse de l'ensemble d'attitudes, de valeurs, de croyances et d'autres normes préexistantes sur lesquelles le DIH vient se greffer, devrait contribuer à améliorer la façon dont les combattants comprennent et interprètent le DIH et, surtout, adhèrent à ses normes. Cette observation implique que les praticiens qui s'emploient à convaincre les combattants de respecter le DIH devront connaître au mieux leur public, afin d'identifier les convergences possibles entre les normes du groupe cible et celles qu'ils souhaitent encourager (DIH). En ce qui concerne la formation en particulier, il conviendrait de choisir des études de cas où, intuitivement, le spécialiste a réussi à intégrer les deux ensembles de normes, et où le DIH n'a pas été considéré comme un corpus étranger d'idées et de règles imposées aux combattants, mais plutôt comme une partie intégrante de leur système de valeurs. Il est conseillé d'extraire les éléments importants de ces études de cas, afin d'élaborer davantage de lignes directrices

pour la formation qui soient indépendantes des études de cas particulières d'où elles sont tirées.

Il est évident que tout ce que nous venons de dire est particulièrement important si nous sommes attentifs, et je pense que nous devrions l'être, à l'objectif ambitieux d'*adhésion* aux normes, plutôt qu'au simple *respect*. Ce dernier, en effet, ne fonctionnera probablement que si la menace de sanctions sévères et inéluctables pour violation du DIH persuade le combattant, comme certains de mes collègues l'expliqueront lors de notre réunion.

### *Cohésion du groupe, isolement et apparition de normes particulières*

Nous avons vu ci-dessus que les gens s'identifient à des groupes sociaux pour différentes raisons, notamment le besoin de diminuer l'incertitude et d'alléger leur angoisse existentielle. Le moi collectif particulier qui est activé à un moment donné dépend du contexte dans lequel se trouve la personne. Les situations de combat en particulier, et de façon significative, provoquent des incertitudes et des angoisses quant à notre existence même : nous ne savons jamais si nous serons vivants vingt minutes plus tard. D'importants mécanismes d'adaptation sont nécessaires pour maîtriser non seulement la peur animale et instinctive de la mort, mais encore l'angoisse existentielle dont nous parlions plus haut. Les situations de combat sont peut-être les contextes les plus fertiles pour donner corps au moi collectif et pour que l'individu se fonde dans l'intra-groupe. Quel intra-groupe ?

Plusieurs axes de la recherche en psychologie permettent de penser que dans des conditions d'incertitude ou de menace contre la vie, les personnes se cramponnent à leur intra-groupe, particulièrement à des intra-groupes perçus comme fortement entitatifs, c'est-à-dire comme ayant une existence réelle, comme étant des entités réelles. Dans le cadre d'une expérience psychologique célèbre, les participants que l'on avait rendus anxieux à propos de ce qui allait se passer plus tard dans l'étude ont choisi d'attendre dans une pièce avec d'autres participants (contrairement à une pièce où ils auraient été seuls) plus fréquemment que les participants que l'on n'avait pas rendus anxieux. Cette découverte originale, qui a été reproduite et qui a fait l'objet d'études plus approfondies dans la littérature psychologique, est instructive en ce qui concerne la situation de combat qui, par définition, est une situation angoissante. Le sens de la camaraderie et de l'appartenance prévaudra certainement sur la plupart des autres forces dans l'esprit du combattant, et par conséquent, le moi collectif de l'unité de combat sera la configuration cognitive dominante. Comme nous l'avons dit plus haut, cela influencera fortement l'attitude, les croyances et les normes du combattant.

Ce phénomène nous aide à comprendre comment les unités de combat acquièrent une très forte cohésion et s'isolent psychologiquement des autres unités et du reste de l'armée. Cependant, il n'explique pas, en lui-même, pourquoi de petites unités de combat adoptent parfois un comportement qui viole le DIH. Nous devons expliquer non seulement l'apparition de nouvelles normes propres aux unités, mais encore pourquoi ces normes peuvent dicter un comportement radicalement contraire au DIH. On ne dispose – et l'on ne disposera peut-être jamais – d'aucun élément d'appréciation convaincant, clair et empirique sur cette question. Néanmoins, j'aurais tendance à soutenir que cette nouvelle étape (l'évolution de normes contraires au DIH) dépend de l'interaction entre des facteurs préexistants et des circonstances particulières, comme nous l'indiquons plus bas.

L'un des facteurs préexistants classiques est ce que l'on appelle souvent le « climat ». Cela peut facilement s'expliquer par un exemple tiré de la littérature de l'Holocauste. Des bataillons de police allemands furent envoyés dans les territoires de l'Est récemment conquis pour mettre à exécution le massacre de la population juive (et bien sûr aussi d'autres cibles telles que les bolcheviks). Lorsque les commandants commencèrent à donner à leurs hommes l'ordre de tirer sur les femmes et les enfants, ils évoquèrent notamment les images de Juifs

conspirant contre le peuple allemand, dont les Allemands avaient été « bombardés » pendant les années précédant la guerre. Il est largement admis que cette stratégie, entre autres, réussit à convaincre des hommes ordinaires de commencer à tirer sur des enfants. La représentation de l'ennemi comme une créature méchante et inhumaine crée un climat au sein duquel on peut envisager des actions jusque-là impensables. Une telle déshumanisation de l'ennemi peut être mise en œuvre à divers niveaux de la société. Elle peut être généralisée au point d'être communiquée par des politiciens ou des fonctionnaires gouvernementaux de haut rang, ou être laissée à l'armée qui doit se charger du sale travail de la guerre. « On vous entraîne à coup de *'gook, gook, gook'*<sup>1</sup> et une fois que l'armée vous a mis dans la tête que ces gens ne sont pas des humains, que ce sont des sous-hommes, il est un peu plus facile de les tuer », déclarait un soldat américain anonyme pendant la guerre du Viet Nam.

Ce climat, ou cette préparation psychologique, peut créer un terrain fertile pour que des facteurs de déclenchement particuliers suscitent des violations du DIH. Ces facteurs de déclenchement eux-mêmes peuvent prendre différentes formes allant de la simple intensification de situations provoquant l'anxiété (pouvant amener la personne à une simplification de la pensée – noir ou blanc – selon laquelle, par exemple, la distinction entre terroristes, insurgés et civils irakiens est estompée) à la perte d'un membre de l'unité de combat.

Les résultats d'une enquête menée récemment dans les forces armées américaines en Irak ont montré que les soldats chez qui des problèmes de santé mentale avaient été détectés (problèmes qui avaient très probablement commencé pendant le déploiement de ces soldats en Irak) étaient plus susceptibles d'avoir eu un comportement contraire à l'éthique (il est difficile de savoir, vu les données dont je dispose, s'il s'agit de violations du DIH).

La perte d'un membre de son unité est particulièrement problématique, car aucun entraînement ne peut préparer un soldat à ce genre de situation, dans laquelle tous les facteurs mentionnés plus haut (incertitude, peur de la mort, angoisse existentielle) convergent pour créer une très forte prise de conscience du *nous contre eux*, où le « nous » peut se limiter simplement à la petite unité et le « eux » représenter le reste du monde « qui nous hait, contre lequel nous devons nous protéger et duquel nous devons nous venger à cause de la mort d'un des nôtres<sup>2</sup> ».

J'ai avancé que l'association d'un climat fertile et de facteurs de déclenchement conduit au développement de nouvelles normes qui peuvent être en contradiction avec le DIH. Voyons ce que cela signifie vraiment.

Les violations du DIH se produisent pour diverses raisons. Je dirais toutefois qu'un grand nombre de ces violations se produisent parce que les personnes concernées en viennent à percevoir certaines situations de façon différente, erronée.

La théorie psychosociologique a longtemps affirmé que les individus ont une réticence naturelle à faire du mal aux autres, particulièrement aux enfants, et surtout quand la victime est tout près d'eux – autrement dit, cette réticence est plus prononcée s'il s'agit de poignarder quelqu'un que s'il s'agit de lâcher une bombe à 3 000 mètres d'altitude. Comme il est bien connu, on a étudié une série de facteurs qui permettent de surmonter une telle réticence. Un de ces facteurs, les expériences de Milgram sur l'obéissance l'ont montré de façon spectaculaire, est l'autorité. Malgré le fait que de nombreux facteurs peuvent modérer, augmenter ou diminuer l'effet de l'obéissance à l'autorité, il est clair que quand une autorité leur demande

---

<sup>1</sup> Surnom dénigrant pour les Vietnamiens.

<sup>2</sup> Comme la psychologie sociale est parfois perçue comme « excusant » les auteurs de violations, je tiens à répéter qu'il ne s'agit pas ici d'excuser mais d'expliquer. J'écris cet exposé parce que je suis convaincu que les auteurs d'actes atroces sont principalement des hommes ordinaires, et qu'il est donc d'une importance majeure de comprendre quelle combinaison de facteurs permet cela, afin d'éviter que ces facteurs ne se retrouvent associés à l'avenir.

de faire quelque chose, beaucoup de personnes obéiront, même si cela les oblige à faire preuve de cruauté à l'égard d'une autre personne. Cette analyse a un intérêt certain dans le contexte qui nous occupe, car l'obéissance à l'autorité a beaucoup plus de valeur dans l'armée que dans la plupart des autres institutions sociales. Ce n'est toutefois pas le facteur sur lequel je veux m'attarder. J'aimerais plutôt mettre en évidence un ensemble plus large de stratégies que les individus utilisent, de façon maîtrisée ou automatique, pour faire face à la situation qui se présente. Il s'agit de stratégies de désengagement moral par lesquelles la personne se prépare à causer des maux inutiles, violents, cruels et surtout illicites, ou se justifie et tente de convaincre les autres du bien fondé de ses actes.

Ces stratégies comprennent notamment la diffusion de responsabilité, les comparaisons avantageuses (ils font pire que nous ; nous avons aussi souffert, et même plus qu'eux ; ces choses arrivent partout dans le monde, tout le temps) et la déshumanisation de l'autre. Je mettrai l'accent sur ce dernier élément, car je crois que c'est le plus pertinent pour notre analyse.

La déshumanisation se produit aux deux niveaux mentionnés plus haut. Elle fait partie du climat et est la conséquence de circonstances particulières. L'aspect essentiel de la déshumanisation, en ce qui concerne notre sujet, est qu'elle constitue un recadrage de la situation, en vertu duquel la cible du délit ne doit plus être considérée comme un être humain. Ainsi, ce n'est pas que l'on fasse peu de cas du DIH ; c'est juste qu'il est considéré comme non applicable au cas en question. La menace de sanctions devient encore moins pertinente qu'elle l'est normalement (dans des documents antérieurs que j'ai préparés pour le CICR, j'ai critiqué la dissuasion comme moyen de prévenir les comportements illicites). D'ailleurs, plusieurs spécialistes ont qualifié la déshumanisation et les stratégies similaires d'exclusion morale et de délégitimation. La cible est dépouillée de sa légitimité, exclue du champ de la moralité et, par conséquent, également du champ de la justice<sup>3</sup>. Ces mécanismes sont susceptibles de fonctionner dans les contextes mentionnés ci-dessus, facilités par une série de facteurs, notamment le renforcement de la cohésion du petit groupe et son isolement du reste de l'intra-groupe (par exemple l'armée dans son ensemble). Faire en sorte que les unités ne deviennent pas trop cohésives et isolées est un facteur sur lequel nous pouvons bel et bien agir. Évidemment, le problème est que pour être efficace dans ses tâches, l'unité doit être cohésive. Cependant, on devrait veiller à ce que ses membres doivent se retrouver périodiquement dans le groupe principal auquel ils appartiennent, sous les auspices de militaires qui sont à l'abri des pires aspects du combat et donc plus enclins à considérer le DIH comme une norme non négociable. Dans ce cas, il est bien sûr important qu'un clivage n'apparaisse pas entre les deux groupes, à savoir entre la « base » où les unités se regroupent régulièrement et les unités elles-mêmes, car cela renforcerait, au lieu de diminuer, le genre de cohésion et d'isolement qui porte préjudice au maintien de normes de comportement appropriées. Le défi consiste à rechercher une cohésion de l'unité qui lui soit bénéfique (parce qu'augmentant son efficacité directement et indirectement, par exemple en agissant sur le moral) tout en évitant son isolement psychologique.

Le renforcement de la cohésion du groupe entraîne deux autres phénomènes (contribuant tous deux à la polarisation et à l'isolement psychologique) qui, comme nous l'avons vu, peuvent porter préjudice au respect du DIH par ses membres. Il s'agit de la polarisation du groupe et de la conformité au groupe. Ces deux phénomènes sont bien connus des psychologues sociaux, car ils ont été étudiés pendant plus de 50 ans. La polarisation du groupe signifie que le groupe dans son ensemble arrivera à des conclusions ou prendra des décisions plus polarisées que ses membres ne l'auraient fait individuellement, et cela dans la

---

<sup>3</sup> Une forme institutionnalisée de ce processus psychologique peut être observée dans les cas où les personnes sont catégorisées de telle sorte qu'on les exclut de certains privilèges ou protections. La bataille acharnée sur le concept de combattant ennemi aux États-Unis en est un exemple.

direction que les individus avaient tendance à prendre initialement<sup>4</sup>. La conformité va généralement de pair avec ce phénomène, et même le facilite. La conformité dans les groupes a été brillamment illustrée par les célèbres expériences de Solomon Asch, qui ont montré que les membres d'un groupe modifient leur position pour s'aligner sur celle du groupe, même si elle va à l'encontre de ce qu'ils considèrent comme vrai. Si dans les expériences d'Asch, il s'agissait d'évaluer la précision (détermination de la longueur de lignes présentées aux participants), au fins de notre exposé, la conformité ferait que les membres du groupe donneraient une réponse correspondant à la position du groupe, même si celle-ci n'était ni juste, ni légale, ni morale.

Comme il est probable que l'on verra ces deux phénomènes se produire, il est d'autant plus important que les unités ne soient pas « livrées » à elles-mêmes, mais qu'elles soient « réintégrées » dans le groupe principal (je ne suis pas sûr de la façon dont on formulerait ceci en terminologie militaire), où des normes et des valeurs conformes au DIH pourront être réaffirmées. Ainsi, on garantira une continuité des normes et des points de vue et on réduira la probabilité que d'autres normes apparaissent. Il a été démontré que la conformité, pour le moins dans les expériences où le groupe prenait des positions qui étaient manifestement fausses, était relativement facile à rompre. Cela peut être plus difficile dans les contextes que nous étudions, mais il s'est avéré important, à cet égard, de rompre l'unanimité. En d'autres termes, un membre du groupe sera plus susceptible de s'opposer à une ligne de conduite proposée par le groupe, et qui lui paraît immorale, si au moins un autre membre conteste la position du groupe<sup>5</sup>.

## Conclusion

Cet exposé s'est penché sur le rôle positif ou négatif de l'identité, la cohésion et l'isolement du groupe, en matière de promotion du respect du DIH. Après avoir brièvement analysé comment le moi est souvent un moi collectif, et quelles en sont les conséquences sur le comportement, je suis passé au thème plus particulier du comportement des soldats et j'ai développé mes réflexions autour de deux questions que j'estime importantes : le fait que le DIH est compris et transformé par des individus qui sont membres de certains groupes ayant des normes et des valeurs préexistantes, et le rôle de la cohésion et de l'isolement dans l'apparition, au niveau du petit groupe de combattants (unité), d'autres normes qui peuvent être en opposition avec le DIH.

Dans les deux cas, après avoir indiqué quels pouvaient être les mécanismes psychologiques qui entraînent en jeu et comment ils étaient susceptibles d'influer sur le respect du DIH, j'ai fait quelques suggestions en matière de formation dans le cadre des activités journalières des délégués du CICR, telles que je les imagine. La diversité des contextes auxquels ces délégués sont confrontés fait qu'il est difficile de proposer des lignes de conduite générales. Par exemple, en écrivant, je pensais à un certain type d'unité de combat, sans doute influencé par l'image qu'en donnent les médias et la littérature, car je n'ai pas d'expérience directe des situations de conflit violentes. Il se peut qu'il existe d'autres réalités, pour lesquelles certains des phénomènes de groupe étudiés ici sont plus ou moins pertinents. Mes suggestions sont donc préliminaires, et j'espère que durant la réunion nous pourrions analyser

---

<sup>4</sup> Des psychologues ont étudié les mécanismes particuliers qui entraînent ce phénomène. Ces mécanismes devront être analysés, afin de prévoir des interventions destinées à réduire les chances que ce glissement se produise.

<sup>5</sup> Il est évident que la question du commandement est importante pour expliquer la complexité de la situation. Je ne la traite par ici, mais elle pourrait, et devrait probablement être exprimée pendant la réunion. Par commandement, je fais référence au chef de la petite unité de combat.

d'autres conséquences des mécanismes que j'ai présentés ici essentiellement du point de vue de la recherche psychosociale fondamentale.